



COGETRAD

INDUSTRIES

Compagnie de GEstion et de
TRAitement des Déchets industriels

Facture en EUR N°

FB1213

Date

22/06/2017

Client

0160

**FERMETURE ANNUELLE
DU 14 AU 18 AOUT INCLUS**

POLYONE FRANCE SAS

LIEU DIT LA VAVRETTE

RD 1075

BP 26

01 250 TOSSIAT

Référence :

Mode de règlement	Echéance	N/Id CEE : FR 05 442 595 898
VIREMENT A 45 JOURS	06/08/2017	V/Id : FR11329988794

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
0010	TAXE GASOIL 4%	1,000	12,800			12,80	4

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	3 126,80	20,00	625,36

Total HT	3 126,80
Net HT	3 126,80
Total TVA	625,36
Total TTC	3 752,16
NET A PAYER (Euro)	3 752,16

Pour être libératoire, paiement à adresser à :
Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.
Centre de paiement
3 rue Francis de Pressensé
93577 La Plaine Saint Denis Cedex France
Tél. : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises
IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847
BIC : SOGI:FRPP
SUBROGÉE EN NOS DROITS

A partir du 1er janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40.00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

84 avenue du château - ZI du Vert Galant - St Ouen L'Aumône
BP 60645 - 95004 Cergy Pontoise cedex
Tél : 01.34.40.07.82 - Fax : 01.34.40.01.15 - www.cogetrad.com
SARL au capital de 45000 € - SIRET 442 595 898 00010 - Code APE 3822Z - N°TVA FR 05 442 595 898



COGETRAD INDUSTRIES

COmpagnie de GEstion et de
TRAitement des Déchets industriels

Facture en EUR N°

FB1213

Date

22/06/2017

Client

0160

**FERMETURE ANNUELLE
DU 14 AU 18 AOUT INCLUS**

POLYONE FRANCE SAS

LIEU DIT LA VAVRETTE

RD 1075

BP 26

01 250 TOSSIAT

Référence :

--

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N°COVS/170111 COMMANDE N°PO4555342 PRESTATION DU 16/06//2017</i>						
0001	MATERIAUX SOUILLES	0,015	585,000			8,78	4
0001	SOLVANT HOLOGENE	0,042	850,000			35,70	4
0001	FUTS 200L METAL VIDES NON SOUILLES	3,020	310,000			936,20	4
0001	VERRERIE VIDE SOUILLEE	0,290	960,000			278,40	4
0001	EAU + ALKYL SULFONATE	0,730	410,000			299,30	4
0001	EMBALLAGES VIDES SOUILLES	0,494	585,000			288,99	4
0001	SOLVANT NON HOLOGENE	0,020	430,000			8,60	4
0003	TGAP	4,611	12,780			58,93	4
0001	POUSSIERE D'ASPIRATION	2,280	360,000			820,80	4
0003	TGAP	2,280	25,570			58,30	4
0005	TRANSPORT SEMI	1,000	320,000			320,00	4

POLYONE
LIEU DIT LA VAVRETTE
RD 1075
BP 26
01 250 TOSSIAT

le, 4 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA
Centre de paiement
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI
Directeur